

COSAVET® DF



Fongicide

Vigne • Arboriculture • Cultures légumières • Grandes cultures

Composition
Formulation
A.M.M.

Soufre 800g/kg (80%)
Granulés dispersables (WG)
n° 2130277

Mode d'action - Propriétés

COSAVET® DF est un fongicide à usage professionnel, contenant 80% de soufre sous la forme de granulés dispersables (WG), pour la lutte contre l'oïdium sur un large panel de cultures. COSAVET® DF présente une action par contact et de vapeur sur le système respiratoire des champignons. COSAVET® DF est un fongicide multi-site, présentant une action préventive et curative. Sa formulation optimisée lui confère une efficacité optimale tout en réduisant la formation de poussière pour un plus grand confort d'utilisation.

Usages et doses homologués

COSAVET® DF est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Culture	Usage	Dose	Nombre d'applications	DAR ¹ (jours)
Vigne	Oïdium	12,5 kg/ha	8	28
Avoine, Blé, Orge, Seigle	Oïdium	8 kg/ha	2	35
Betterave industrielle et fourragère	Maladies du feuillage	7,5 kg/ha	2	-
Houblon	Oïdium	5 kg/ha	15	28
Pêcher : -> Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Oïdium	5 kg/ha	3	-
Pommier : -> Pommier, Poirier, Cognassier, Nashi, Néflier, Pommette	Oïdium	7,5 kg/ha	3	-
Concombre -> Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible	Oïdium	5 kg/ha	4	-
Fraisier	Oïdium	5 kg/ha	2	-
Melon -> Melon, Pastèque, Potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	Oïdium	5 kg/ha	4	-
Pois	Oïdium	5 kg/ha	2	-
Poivron -> Poivron, Piment	Oïdium	5 kg/ha	4	-
Tomate -> Tomate, Aubergine	Oïdium	5 kg/ha	4	-

¹ D.A.R. : Délai Avant Récolte.

LMR (Limite Maximale de Résidus) : Aucune LMR n'est fixée pour le Soufre (Annexe IV Règlement (CE) n°396/2005).

Recommandations d'emploi

COSAVET® DF agissant par contact, une attention particulière sera portée à la qualité de pulvérisation afin de couvrir l'ensemble des zones à protéger.

• Vigne :

COSAVET® DF peut être appliqué tout au long de la période à risque oïdium. Appliquer COSAVET® DF, à la dose de 12,5 kg/ha :

- En traitement préventif, dès la sortie des feuilles
- De la floraison à la fermeture de la grappe, période de sensibilité maximale de la vigne à l'oïdium.

Répéter les applications à intervalle de 7 à 10 jours maximum en fonction de l'épidémiologie de la maladie.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Arboriculture fruitière :

En verger de pommier, appliquer COSAVET® DF dès le début de la période à risque. On veillera à réduire les quantités de produit appliqué de 7,5 kg/ha à 5 kg/ha de la floraison au basculement du fruit. Sur les variétés particulièrement sensibles aux applications soufrées, réduire les quantités de COSAVET® DF employé à 3 kg/ha. Ne pas appliquer COSAVET® DF au-delà du stade basculement du fruit. Ne pas utiliser COSAVET® DF en mélange avec des produits à base de captane sur cultivars rouge de pommier, en mélange ou en succession rapproché (intervalle de traitement inférieur à 7 jours). **Ne pas utiliser COSAVET® DF sur cultivars sensibles aux produits soufrés (exemple : poire d'anjou, cornice...).**

En verger de pêcher, abricotier, les traitements seront effectués en début de développement de la végétation.

Ne pas utiliser COSAVET® DF sur cultivars sensibles aux produits soufrés (exemple : Bergeron).

- Autres cultures :

Appliquer COSAVET® DF dès le début de la période à risque. Renouveler les applications en fonction de l'épidémiologie de la maladie en respectant le nombre maximal d'application par culture et par an.

En cas de pluie lessivante (15 à 20 mm) survenant dans les 3 heures suivant l'application, une ré-intervention devra être envisagée.

REMARQUE IMPORTANTE :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Sélectivité

L'utilisation de produits soufrés peut être à l'origine de dommages sur fruits ou feuilles. Ne pas appliquer COSAVET® DF sur les variétés présentant une sensibilité avérée aux produits soufrés. Une vigilance particulière sera apportée en cultures fruitières et légumières. **Ne pas appliquer COSAVET® DF lorsque la température dépasse 30°C (risque de phytotoxicité).**

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. **Ne pas mélanger COSAVET® DF avec des huiles ou des produits contenant des huiles minérales.** En dehors des périodes hivernales, respecter un intervalle de 2 semaines entre des applications de COSAVET® DF et des applications à base d'huile. Voir également le chapitre recommandations d'emploi.

Mode d'utilisation

- Préparation de la bouillie :

Avant d'utiliser COSAVET® DF, assurez-vous que l'équipement de pulvérisation soit correctement nettoyé. COSAVET® DF s'emploie en pulvérisation foliaire, après dilution dans l'eau. Maître l'agitation en marche, remplir la cuve à 1/2 d'eau, verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute l'application.

- Application :

Régler les buses du pulvérisateur de façon à couvrir toutes les parties de végétaux à protéger. Appliquer sur chaque face des rangs et régler la vitesse d'avancement de façon à obtenir une densité d'impacts suffisante et homogène sur la végétation.

- Élimination du produit et des emballages vides :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Précautions d'emploi

- Conserver COSAVET® DF dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à la température ambiante, dans un endroit sec et aéré et fermant à clé.
- Pendant toute la durée de manipulation du produit et la pulvérisation, veiller à porter une tenue de protection adaptée.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile, certifiés EN 374-3, de bottes de protection, certifiées EN 13 832-3, et d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.

Le port de lunettes de sécurité, certifiées EN 166, est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur. En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (tablier ou blouse) certifié catégorie III type 3 est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

- Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine et pour des cultures hautes, l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec une capuche est recommandée.
- Dans le cas d'une application avec un pulvérisateur à dos ou d'une lance sous serre, l'utilisation d'une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 3, de bottes de protection, certifiées EN 13 832-3, et d'une protection respiratoire équipé d'un filtre à particule P3, certifiée EN 143 est recommandé.

Pour la protection du travailleur :

Le port de gants en nitrile, certifiés EN 374-3, et d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.

Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

COSAVET® DF (contient du soufre)

Non classé.

COSAVET DF n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) N°1272/2008.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers et 5 mètres pour les autres usages.
SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison pour les usages sur vigne, betteraves, fraise et pommes. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri.

Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet (www.quickfds.com, www.certiseurope.fr) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N°0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 04.81.68.06.29.

Homologation et [®] Marque déposée Sulphur Mills Limited

Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Sac 25 kg	-	40 sacs = 1000 kg	Sac 25 kg